



# CAPL A

MUTATIONS

du 28 juin 2019

## Compte-rendu



e-mail : fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr

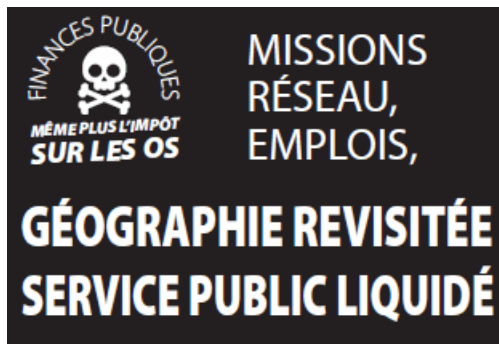
### LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

**FO-DGFIP** demande le retrait du projet de loi dit « Transformation de la fonction publique » qui constitue une grave atteinte au statut et à la neutralité du fonctionnaire.

Il s'agit également d'une attaque sans précédent aux droits des fonctionnaires par la suppression des prérogatives des CAP en matière de mutation et de liste d'aptitude.

C'est le retour à l'arbitraire administratif ! le retour à avant 1946.



**FO-DGFIP** demande le retrait du plan Darmanin de « Géographie revisitée » qui constitue clairement une opération de destruction de notre administration, de ses missions, de ses structures.

En la matière, la carte présentée par la DRFiP mentionne de nouvelles « implantations » d'ailleurs positionnées sur des lieux ayant fait l'objet de fermetures de trésoreries, reconnaissant ainsi que ces fermetures étaient

des erreurs graves.

Les élus **FO-DGFIP** vous demandent combien d'emplois seront implantés sur ces « sites » parce que les agents sont en droit de connaître l'ampleur des dégâts ! Une réponse négative de votre part constituerait la confirmation de l'évidence : ces « nouvelles implantations » ne sont que des coquilles vides destinées à leurrer l'opinion publique et les médias !

Ce projet s'il était maintenu ne ferait pas qu'imposer des déserts en matière de service public : il aurait aussi d'importantes répercussions sur l'avenir professionnel de nombre de collègues et par conséquent, sur leur vie personnelle !



**FO DGFIP** mettra tout en œuvre pour que le projet mortifère du ministre Darmanin soit retiré.

Les élus en CAP locale  de **FO DGFIP 44**


Vous appréciez que **FO** vous défende ?  
Pourquoi ne pas nous rejoindre ?



Les élus **A FO DGFIP 44** : Frédérique CAILLIERE (titulaire) Thomas CIRIONI (suppléant)

**FO DGFIP 44** : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

## INFORMATIONS DU 44 AVANT LES CAP LOCALES

A	B	C
15 arrivées extérieures au 44 5 départs hors DRFIP44	34 arrivées 26 départs 	19 arrivées 18 départs

## TAUX DE COUVERTURE EN

	RAN					TOTAL
	Nantes	Ancenis	Château -briant	Pornic	St- Nazaire	
Effectif théorique	205	5	3	6	33	252
Nbre Titulaires réels	179,5	4	3	3	30,1	220,4
Tx de cou- verture titulaires (en %)	88%	80%	100%	50%	91%	87%
Tx de cou- -verture titulaires et renforts (en %)	95%	80%	133%	67%	97%	95%

Les postes ayant moins de 90 % de taux de couverture au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIP Nantes Est (50%)</li> <li>• BDV2 (86%)</li> <li>• PCE2 (87%)</li> <li>• PRS (75%)</li> <li>• PTGC (60%)</li> <li>• SIE Nantes Nord (57 %)</li> <li>• SIE Nantes Centre (67 %)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIE Nantes Sud (67%)</li> <li>• Paierie départ. (67 %)</li> <li>• SIPE Ancenis (67%)</li> <li>• Trésorerie Pornic (80%)</li> <li>• St-Nazaire EH (80 %)</li> <li>• CDIF St-Nazaire (50%)</li> </ul> |
|---|--|

## LES CHIFFRES DES

- × 36 arrivées dont 20 extérieures au 44 ou promotions
- × 20 partants dont 4 à l'extérieur du 44

### PLUS DE DÉTAILS...

- × 48 demandes internes,
- × 20 fiches pour la Direction,
- × 6 fiches ALD
- × 5 départs en retraite,
- × 5 lauréats (concours ou sélection)



- × 8 promotions fin de carrière
- × 1 disponibilité
- × 43 vacances de A avant CAPL

## TOTAL DES AFFECTATIONS EN A PAR RAN (ARRIVÉES ET INTERNES)

### RAN de Nantes

× Direction	11
× Contrôle	6
× Gestion	6
× Gestion des comptes publics	1
× Huissier	1
× Détachements	8
× ALD	11

### RAN de Pornic

× ALD	3
-------	---

### RAN de St-Nazaire

× Gestion	2
× Contrôle	2
× Gestion des comptes publics	1
× ALD	1
× Détachements	1

## CHOIX OBTENUS PAR LES AGENTS

1 <sup>er</sup> choix	20
2 <sup>ème</sup> choix	7
3 <sup>ème</sup> choix	3
4 <sup>ème</sup> choix	2
5 <sup>ème</sup> choix	2
6 <sup>ème</sup> choix	1
7 <sup>ème</sup> choix	1
Aucun des choix demandés	9
Affectations d'office	1



Concernant l'affectation des ALD et des personnels de Direction, il faut rappeler que celle-ci est faite à la discrétion de la DRFIP.

Pour autant **FO** est intervenu pour les situations sur lesquelles il existe des inquiétudes particulières.